

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 Décembre 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20251202-DM60-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Date de la convocation : 26/11/2025

Date d'affichage : 26/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	21	22

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/11/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne

-
M. Maxime ROMAGNY - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY-

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Subvention exceptionnelle pour le sou des écoles

Monsieur CHOMAT expose :

Cette année, le Sou des Écoles va financer 2 spectacles :

- le premier aura lieu au Château du Rozier à Feurs pour toutes les classes de l'élémentaire. Entre le transport et le spectacle, cette sortie coûtera 1 140 €. Vous trouverez ci-joint le détail.
- le second est le spectacle "Des clics et décroche ! 2.0" de Valentin Buchet et Maé Duvouly. Il est prévu pour toutes les classes (maternelle et élémentaire). Il s'élève à 600 €.

Le sous des écoles demande une subvention exceptionnelle pour finaliser le plan de financement des deux spectacles.

Monsieur CHOMAT informe que la municipalité propose de verser une subvention de 1 000 € pour l'ensemble des engagements du sou des écoles.

Après avoir délibéré, l'Assemble Constituante, à l'unanimité, décide :

De verser une subvention exceptionnelle à l'association sou des écoles pour un montant de 1 000 €
D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui en découleront.

M. Marc PONCET
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 02/12/2025

